

## SIMULSOL SL 82

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial du produit** : SIMULSOL SL 82  
**Code du produit** : 38440H

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations** : Agent tensio-actif. Détergent. Industrie du pétrole.

##### Utilisations identifiées

Formulation or re-packing of D-Glucopyranose, oligomeric, undecyl glycoside - Distribution and formulation at production site  
Formulation or re-packing of D-Glucopyranose, oligomeric, undecyl glycoside - Distribution and formulation  
Use at industrial sites of D-Glucopyranose, oligomeric, undecyl glycoside - Industrial end use

Voir l'annexe de la fiche de données de sécurité pour plus d'informations, dans les scénarios d'exposition.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** : SEPPIC S.A.  
22 Terrasse Bellini - Paris La Défense  
92806 Puteaux CEDEX - France  
Phone: +33(0)1 42 91 40 00  
Fax: +33(0)1 42 91 41 41

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : MSDSinfo.SEPPIC@airliquide.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Organisme de conseil/centre antipoison national** : FRANCE :  
ORFILA  
+33 (0)1 45 42 59 59

**Fournisseur** : SEPPIC  
Tél.: +33 (0)5 63 72 69 69

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Irrit. 2, H315  
Eye Dam. 1, H318

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** : Danger

**Mentions de danger** : Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée.

**Contient du (de la)** : D-Glucopyranose, oligomeric, undecyl glycoside

##### Conseils de prudence

**Prévention** : Porter des gants appropriés. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Date d'édition/Date de révision** : 10/01/2018

1/35

**SECTION 2: Identification des dangers**

**Intervention** : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**2.3 Autres dangers**

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges** : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]	Type
D-Glucopyranose, oligomeric, undecyl glycoside	REACH #: 01-2120234293-63 CE: 308-766-0	40 - 60	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	[1]
D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides	REACH #: 01-2119489418-23 CE: 600-975-8	10 - 20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

**Type**

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

**Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

**Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

**SECTION 4: Premiers secours**

- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Provoque des lésions oculaires graves.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

**Signes/symptômes de surexposition**

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Date d'édition/Date de révision : 10/01/2018

3/35

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

### 6.4 Référence à d'autres sections

- : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Recommandations** : Non disponible.
- Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

**DNEL/DMEL**

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
D-Glucopyranose, oligomeric, undecyl glycoside	DNEL	Long terme Inhalation	70.53 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	100000 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	17.4 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	50000 mg/	Consommateurs	Systémique

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

			kg bw/jour		
D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides	DNEL	Long terme Orale	5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Cutané	357000 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Inhalation	124 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Orale	35.7 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Cutané	595000 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Inhalation	420 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systemique

**PNEC**

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
D-Glucopyranose, oligomeric, undecyl glycoside	Eau de mer	0.176 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Eau de mer	0.018 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Sédiment d'eau douce	0.902 mg/kg dwt	Facteurs d'Évaluation
	Sédiment d'eau de mer	0.09 mg/kg dwt	Facteurs d'Évaluation
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	10.2 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Sol	0.654 mg/kg dwt	Facteurs d'Évaluation
D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides	Eau douce	0.1 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Marin	0.005 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Sédiment d'eau douce	0.487 mg/kg dwt	Facteurs d'Évaluation
	Sédiment d'eau de mer	0.048 mg/kg dwt	Facteurs d'Évaluation

**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

- : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

**Mesures d'hygiène**

- : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Mesures de protection individuelles**

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.  
Recommandé : caoutchouc butyle, caoutchouc fluoré, caoutchouc nitrile, PVC.
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Jaune. [Foncé]
- Odeur** : Caractéristique.
- pH** : 4 à 7
- Point d'éclair** : Vase clos: >100°C [Estimé.]
- Masse volumique** : 1,1 à 1,12 g/cm<sup>3</sup> à 25 °C
- Solubilité** : Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
- Viscosité** : Dynamique: 300 à 800 mPa·s
- Température de mesure de la viscosité:** : 25 °C

**9.2 Autres informations**

Les données reportées dans cette section ne tiennent pas lieu de spécifications.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Conditions d'instabilité** : Tenir à l'écart des agents oxydants.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

SIMULSOL SL 82

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.4 Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.**10.5 Matières incompatibles** : Aucune donnée spécifique.**10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nom du produit/ composant	Résultat	Test	Dosage	Exposition
D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides	DL50 Cutané	OCDE 402	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	OCDE 401	>5000 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Non classé comme dangereux**Irritation/Corrosion****Conclusion/Résumé** :**Peau** : Provoque une irritation cutanée.**Yeux** : Provoque des lésions oculaires graves.**Sensibilisation****Conclusion/Résumé** :**Peau** : Non classé.**Mutagénicité**

Nom du produit/ composant	Test	Expérience	Résultat
D-Glucopyranose, oligomeric, undecyl glycoside	OECD 471	Expérience: In vitro Sujet: Bactéries Cellule: Germe Activation métabolique: without	Négatif
	OECD 473	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal Activation métabolique: with and without	Négatif
	OECD 476	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal Activation métabolique: with and without	Négatif
D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides	OCDE 471	Expérience: In vitro Sujet: Bactéries	Négatif
	OCDE 476	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Négatif
	OCDE 473	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Négatif

**Cancérogénicité****Conclusion/Résumé** : Non disponible.**Toxicité pour la reproduction**

Date d'édition/Date de révision : 10/01/2018

8/35



SIMULSOL SL 82

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

Nom du produit/ composant	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Test	Dosage	Exposition
D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides	Négatif	Négatif	Négatif	OCDE 414	Orale: 1000 mg/kg bw/day	-

**Tératogénicité****Conclusion/Résumé** : Non disponible.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non disponible.

**Danger par aspiration**

Non disponible.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Effets chroniques potentiels pour la santé****Toxicité chronique**

Nom du produit/ composant	Résultat	Test	Dosage	Exposition
D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides	Subchronique NOAEL Orale	-	1000 mg/kg bw/day	90 jours

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Autres informations** : Non disponible.**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Nom du produit/ composant	Résultat	Test	Espèces	Exposition
D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides	Aiguë CE50 5 à 38 mg/l Eau douce	-	Algues - Desmodesmus subspicatus	72 heures
	Aiguë CL50 7 à 14 mg/l Eau douce	OCDE 202	Crustacés - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 2.95 à 5.9 mg/l Eau douce	OCDE 203	Poisson - Danio rerio	96 heures
	Chronique NOEC 1 à 4 mg/l Eau douce	OCDE 202	Crustacés - Daphnia magna	21 jours

**Conclusion/Résumé** : Non classé comme dangereux**12.2 Persistance et dégradabilité**

Date d'édition/Date de révision : 10/01/2018

9/35

SIMULSOL SL 82

**SECTION 12: Informations écologiques**

Nom du produit/ composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides	OCDE 301D	88 % - Facilement - 28 jours	-	-

**Conclusion/Résumé** : Les composants isolés sont facilement biodégradables.

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides	-	-	Facilement

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Nom du produit/ composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides	≤-0.07	-	faible

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

**Emballage**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Date d'édition/Date de révision : 10/01/2018

10/35

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	-	-	-	-
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-	-
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	-	-	-	-
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non.	Non.	No.	No.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	<b>Transport avec les utilisateurs locaux</b> : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.			
<b>Autres informations</b>	-	-	-	-

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** : Non disponible.

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Terminé.

## SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
 DNEL = Dose dérivée sans effet  
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
 CPSE = concentration prédite sans effet  
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul Méthode de calcul

**Texte intégral des mentions H abrégées** : H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]** : Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -  
 Catégorie 1  
 Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -  
 Catégorie 2

### Historique

**Date d'impression** : 10/01/2018  
**Date d'édition/ Date de révision** : 10/01/2018  
**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure  
**Version** : 1

### Avis au lecteur

Les informations contenues dans ce document sont données à titre indicatif ; elles sont basées sur l'état des connaissances de SEPPIC\* relatives au produit à la date indiquée ci dessus. Elles s'appliquent au produit en l'état, conforme aux spécifications fournies par SEPPIC\*.

En cas de combinaisons de mélanges ou de transformation du produit, il est de la seule responsabilité de l'utilisateur de s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Etant donné que l'utilisation de ces informations est en dehors du contrôle de SEPPIC\*, SEPPIC\* ne donne aucune garantie, implicite ou expresse, et n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation de ces informations et du produit de l'utilisateur. SEPPIC\* étant SEPPIC S.A. et ses filiales (adresses disponibles sur www.seppic.com )

## Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

## Section 1 - Titre

Numéro du SE	: 2
Pour la substance	: D-Glucopyranose, oligomeric, undecyl glycoside
Autres informations	: Procédés, tâches, activités couvertes : Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations continues ou par lots, y compris le stockage, les transferts de matière, le mélangeage, le pressage de tablettes, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire associées.

**Liste des descripteurs d'utilisation** : **Nom de l'utilisation identifiée:** Formulation or re-packing of D-Glucopyranose, oligomeric, undecyl glycoside - Distribution and formulation at production site  
**Catégorie de procédé:** PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC14, PROC15  
**Substance fournie pour cet usage sous forme de:** Tel quel  
**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:** Non.  
**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:** ERC02  
**Secteur de marché par type de produit chimique:** Non applicable.  
**Catégorie d'article correspondant à la durée de vie utile ultérieure:** Non applicable.

**Scénarios environnementaux contributifs** : Formulation de préparations - ERC02

**Santé Scénarios contributifs** : **Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable** - PROC01  
**Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée** - PROC02  
**Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)** - PROC03  
**Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition** - PROC04  
**Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)** - PROC05  
**Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées** - PROC08a  
**Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées** - PROC08b  
**Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)** - PROC09  
**Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation** - PROC14  
**Utiliser un réactif de laboratoire** - PROC15

<b>Quantités utilisées</b>	: Quantité quotidienne par site : ≤ 10 t Quantité annuelle par site : ≤ 999 t
<b>Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques</b>	: Pré-traitement des eaux usées : 500 m <sup>3</sup> /j (Sur site). Traitement des eaux usées : Station d'épuration municipale. dbo5: 5 700 kg/jour DCO: 11 400 kg/jour
<b>Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement</b>	: Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 2.5 %. Rejet dans les sols à partir du procédé : 0%. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 2 %.

<b>Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol</b>	: Les eaux usées du procédé sont traitées dans une station de traitement biologique des eaux usées. (Efficacité d'au moins 95 %)
<b>Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site</b>	: Le site doit se doter d'un plan déversements pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées qui minimiseront l'impact des rejets épisodiques. Un plan de prévention des fuites est nécessaire pour empêcher tout rejet continu de faible ampleur. Un plan de gestion des eaux pluviales est nécessaire pour garantir que la station d'épuration des eaux usées n'est surchargée d'eau non contaminée. minimiser l'utilisation d'eau et limiter au maximum toute génération non nécessaire d'eaux usées. Maximiser la réutilisation des eaux usées. Un bon entretien des locaux, par exemple des procédures d'inspection, garantit l'absence de fuite en direction des sols. Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement.
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales</b>	: Station d'épuration municipale : 20 000 m <sup>3</sup> /jour Débit des eaux de surface du milieu récepteur (m <sup>3</sup> /j) : 3.456 x 10E5 Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) <= 17.2 Le Modèle implémenté dans l'outil de modélisation EUSES prédit le devenir suivant de la substance dans une station standard de traitement biologique des eaux usées : Air : 3.17E-12 % Pré-traitement des eaux usées : 12.49 % Boues d'épuration : 1.467 % Dégradé par les microorganismes : 86.04 % Les boues d'épuration peuvent être utilisées pour épandage sur sol agricole. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

<b>Contributing scenario : Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable ( Travailleurs : )</b>	
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) : <= 8 heures par jour
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle.
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée : 240 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée ( Travaillleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) : <= 8 heures par jour
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle.
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :480 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) ( Travaillleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) : <= 8 heures par jour
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle.
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :240 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition ( Travaillleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) : <= 8 heures par jour
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle.
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :480 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) ( Travaillleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) : <= 8 heures par jour
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle.
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :480 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées ( Travaillleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) : <= 8 heures par jour



<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle.
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :960 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées ( Travaillleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) : <= 8 heures par jour
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle.
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :960 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) ( Travaillleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) : <= 8 heures par jour
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Assurer une bonne hygiène industrielle.
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :480 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.

**Protection respiratoire** : Aucune

**Contributing scenario : Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation ( Travailleurs : )**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %

**État physique** : Solide

**Poussière** : Solide, faiblement pulvérulent

**Fréquence et durée de l'utilisation** : Durée d'utilisation (h/j) : <= 8 heures par jour

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs** : Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle.

**Domaine d'utilisation :** Utilisation en intérieur.

**Mesures de contrôle de ventilation** : Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Surface cutanée supposée exposée :480 cm<sup>2</sup>

**Protection individuelle** : Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.

**Protection respiratoire** : Aucune

**Contributing scenario : Utiliser un réactif de laboratoire ( Travailleurs : )**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %

**État physique** : Solide

**Poussière** : Solide, faiblement pulvérulent

**Fréquence et durée de l'utilisation** : Durée d'utilisation (h/j) : <= 8 heures par jour

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs** : Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle.

**Domaine d'utilisation :** Utilisation en intérieur.

**Mesures de contrôle de ventilation** : Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Surface cutanée supposée exposée :240 cm<sup>2</sup>

**Protection individuelle** : Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.

**Protection respiratoire** : Aucune

### Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

**Contributing scenario : -Estimation d'exposition et référence à sa source -Opérateurs:**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Une approche par niveaux est utilisée pour le calcul du RCR avec Easy-TRA. Tous les descripteurs d'usage énumérés ci-dessus résultent en une utilisation sûre.

**Estimation de l'exposition** : Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Ratio de caractérisation des risques : <1.

**Contributing scenario : Formulation de préparations - Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement:**

**Évaluation de l'exposition (environnementale) :** : Modèle EUSES utilisé.

**Estimation de l'exposition :** : Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : <1.

**Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

<b>Environnement</b>	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.
<b>Santé</b>	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

## Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

## Section 1 - Titre

<b>Numéro du SE</b>	: 3
<b>Pour la substance</b>	: D-Glucopyranose, oligomeric, undecyl glycoside
<b>Autres informations</b>	: Procédés, tâches, activités couvertes : Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations continues ou par lots, y compris le stockage, les transferts de matière, le mélangeage, le pressage de tablettes, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire associées.

**Liste des descripteurs d'utilisation** : **Nom de l'utilisation identifiée:** Formulation or re-packing of D-Glucopyranose, oligomeric, undecyl glycoside - Distribution and formulation  
**Catégorie de procédé:** PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15  
**Substance fournie pour cet usage sous forme de:** Tel quel  
**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:** Non.  
**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:** ERC02  
**Secteur de marché par type de produit chimique:** Non applicable.  
**Catégorie d'article correspondant à la durée de vie utile ultérieure:** Non applicable.

**Scénarios environnementaux contributifs** : Formulation de préparations - ERC02

**Santé Scénarios contributifs** : **Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable** - PROC01  
**Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée** - PROC02  
**Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)** - PROC03  
**Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition** - PROC04  
**Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)** - PROC05  
**Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées** - PROC08a  
**Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées** - PROC08b  
**Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)** - PROC09  
**Utiliser un réactif de laboratoire** - PROC15

<b>Quantités utilisées</b>	: Quantité quotidienne par site : ≤0.5t Quantité annuelle par site : ≤5t
<b>Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques</b>	: Station d'épuration municipale. 2000 m <sup>3</sup> /j (ville standard)
<b>Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement</b>	: Rejet dans l'air à partir du procédé : 0.25 %. Rejet dans les sols à partir du procédé : 0.01%. Rejet dans les eaux usées à partir du procédé : 0.5 %.
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales</b>	: Les boues d'épuration peuvent être utilisées pour épandage sur sol agricole. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

**Contributing scenario : Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable ( Travaillleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) : <= 8 heures par jour
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle.
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :240 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée ( Travaillleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) : <= 8 heures par jour
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle.
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :480 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) ( Travaillleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) : <= 8 heures par jour
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle.
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :240 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition ( Travaillleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) : <= 8 heures par jour
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle.
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :480 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) ( Travaillleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent

<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) : <= 8 heures par jour
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle.
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :480 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées ( Travaillleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) : <= 8 heures par jour
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle.
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :960 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées ( Travaillleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) : <= 8 heures par jour
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle.
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	

<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :960 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) ( Travailleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) : <= 8 heures par jour
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Assurer une bonne hygiène industrielle.
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :480 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Utiliser un réactif de laboratoire ( Travailleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) : <= 8 heures par jour
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle.
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :240 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune



### Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

#### Contributing scenario : -Estimation d'exposition et référence à sa source -Opérateurs:

- Évaluation de l'exposition (humaine) :** Une approche par niveaux est utilisée pour le calcul du RCR avec Easy-TRA. Tous les descripteurs d'usage énumérés ci-dessus résultent en une utilisation sûre.
- Estimation de l'exposition :** Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Ratio de caractérisation des risques : <1.

#### Contributing scenario : Formulation de préparations - Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement:

- Évaluation de l'exposition (environnementale) :** Modèle EUSES utilisé.
- Estimation de l'exposition :** Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : <1.

### Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

- |                      |  |
|----------------------|--|
| <b>Environnement</b> | : Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. |
| <b>Santé</b>         | : Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.   |

## Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

## Section 1 - Titre

Numéro du SE	: 4
Pour la substance	: D-Glucopyranose, oligomeric, undecyl glycoside

## Liste des descripteurs d'utilisation

**Nom de l'utilisation identifiée:** Use at industrial sites of D-Glucopyranose, oligomeric, undecyl glycoside - Industrial end use  
**Catégorie de procédé:** PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC13, PROC15  
**Secteur d'utilisation finale:** SU08, SU09  
**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:** Non.  
**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:** ERC04, ERC05, ERC06b, ERC06d, ERC07  
**Secteur de marché par type de produit chimique:** PC12, PC13, PC14, PC15, PC23, PC24, PC25, PC26, PC27, PC31, PC34, PC35

## Scénarios environnementaux contributifs

**Utilisation industrielle comme aide à la transformation (agent de nettoyage) - ERC04**  
**Utilisation industrielle comme aide à la transformation (champ pétrolier) - ERC04**  
**Utilisation industrielle de produits de traitement des métaux - ERC04**  
**SEPPIC Utilisation industrielle en tant qu'auxiliaire technologique (revêtements, encres) - ERC05**  
**SEPPIC Utilisation industrielle entraînant l'inclusion dans / sur l'article (teinture de textile) - ERC05**  
**SEPPIC Utilisation industrielle comme aide à la transformation réactive (traitement des textiles) - ERC06b**  
**Process regulators - ERC06d**  
**Functional fluids - ERC07**  
**Utilisation comme carburant - ERC07**

## Santé Scénarios contributifs

**Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable - PROC01**  
**Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée - PROC02**  
**Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) - PROC03**  
**Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition - PROC04**  
**Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) - PROC05**  
**Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées - PROC08a**  
**Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées - PROC08b**  
**Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) - PROC09**  
**Application au rouleau ou à la brosse de colle et autre revêtement - PROC10**  
**Traitement d'articles par trempage et/ou versage - PROC13**  
**Utiliser un réactif de laboratoire - PROC15**

<b>Quantités utilisées</b>	: Quantité quotidienne par site : ≤0.5 t Quantité annuelle par site : ≤5 t
<b>Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques</b>	: Traitement des eaux usées : Station d'épuration municipale

<b>Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement</b>	: Débit des eaux de surface réceptrices :18 000 m <sup>3</sup> /j Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0.01 % Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :100 % Rejet dans les sols à partir du procédé :0 %
<b>Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol</b>	: Les eaux usées du procédé sont traitées dans une station de traitement biologique des eaux usées.
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales</b>	: Station d'épuration municipale: ≥ 2000 m <sup>3</sup> /jour Les boues d'épuration peuvent être utilisées pour épandage sur sol agricole. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
<b>Quantités utilisées</b>	: Quantité quotidienne par site : ≤0.014 t Quantité annuelle par site : ≤5 t
<b>Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques</b>	: Traitement des eaux usées : Station d'épuration municipale
<b>Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement</b>	: Débit des eaux de surface réceptrices :18 000 m <sup>3</sup> /j Rejet dans les eaux usées à partir du procédé :3. 357 % Rejet dans l'air à partir du procédé :100 % Rejet dans les sols à partir du procédé :5 %
<b>Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol</b>	: Les eaux usées du procédé sont traitées dans une station de traitement biologique des eaux usées.
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales</b>	: Station d'épuration municipale: ≥ 2000 m <sup>3</sup> /jour Les boues d'épuration peuvent être utilisées pour épandage sur sol agricole. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
<b>Quantités utilisées</b>	: Quantité quotidienne par site : ≤0.25 t Quantité annuelle par site : ≤5 t
<b>Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques</b>	: Traitement des eaux usées : Station d'épuration municipale
<b>Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement</b>	: Débit des eaux de surface réceptrices :18 000 m <sup>3</sup> /j Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 2E-9 % Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) :5E-3 % Rejet dans les sols à partir du procédé :0 %
<b>Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol</b>	: Les eaux usées du procédé sont traitées dans une station de traitement biologique des eaux usées.
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales</b>	: Station d'épuration municipale: ≥ 2000 m <sup>3</sup> /jour Les boues d'épuration peuvent être utilisées pour épandage sur sol agricole. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
<b>Quantités utilisées</b>	: Quantité quotidienne par site : ≤0.022 t Quantité annuelle par site : ≤5 t
<b>Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques</b>	: Traitement des eaux usées : Station d'épuration municipale
<b>Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement</b>	: Rejet dans les eaux usées à partir du procédé :0 % Rejet dans l'air à partir du procédé :2 % Rejet dans les sols à partir du procédé :0 %

<b>Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol</b>	: Les eaux usées du procédé sont traitées dans une station de traitement biologique des eaux usées.
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales</b>	: Station d'épuration municipale: $\geq 2000 \text{ m}^3/\text{jour}$ Les boues d'épuration peuvent être utilisées pour épandage sur sol agricole. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
<b>Quantités utilisées</b>	: Quantité quotidienne par site : $\leq 0.023 \text{ t}$ Quantité annuelle par site : $\leq 5 \text{ t}$
<b>Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques</b>	: Traitement des eaux usées : Station d'épuration municipale
<b>Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement</b>	: Débit des eaux de surface réceptrices : $18\,000 \text{ m}^3/\text{j}$ Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 5 % Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0 % Rejet dans les sols à partir du procédé : 0 %
<b>Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol</b>	: Les eaux usées du procédé sont traitées dans une station de traitement biologique des eaux usées.
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales</b>	: Station d'épuration municipale: $\geq 2000 \text{ m}^3/\text{jour}$ Les boues d'épuration peuvent être utilisées pour épandage sur sol agricole. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
<b>Quantités utilisées</b>	: Quantité quotidienne par site : $\leq 0.023 \text{ t}$ Quantité annuelle par site : $\leq 5 \text{ t}$
<b>Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques</b>	: Traitement des eaux usées : Station d'épuration municipale
<b>Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement</b>	: Débit des eaux de surface réceptrices : $18\,000 \text{ m}^3/\text{j}$ Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 2 % Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 0 % Rejet dans les sols à partir du procédé : 0 %
<b>Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol</b>	: Les eaux usées du procédé sont traitées dans une station de traitement biologique des eaux usées.
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales</b>	: Station d'épuration municipale: $\geq 2000 \text{ m}^3/\text{jour}$ Les boues d'épuration peuvent être utilisées pour épandage sur sol agricole. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
<b>Quantités utilisées</b>	: Quantité quotidienne par site : $\leq 0.25 \text{ t}$ Quantité annuelle par site : $\leq 5 \text{ t}$
<b>Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques</b>	: Traitement des eaux usées : Station d'épuration municipale
<b>Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement</b>	: Débit des eaux de surface réceptrices : $18\,000 \text{ m}^3/\text{j}$ Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : $5 \times 10^{-3} \%$ Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) : 35 % Rejet dans les sols à partir du procédé : 0.025 %

**Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol** : Les eaux usées du procédé sont traitées dans une station de traitement biologique des eaux usées.

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales** : Station d'épuration municipale:  $\geq 2000 \text{ m}^3/\text{jour}$   
Les boues d'épuration peuvent être utilisées pour épandage sur sol agricole.  
Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

**Quantités utilisées** : Quantité quotidienne par site :  $\leq 0.25 \text{ t}$   
Quantité annuelle par site :  $\leq 5 \text{ t}$

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques** : Traitement des eaux usées : Station d'épuration municipale

**Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement** : Rejet dans les eaux usées à partir du procédé : 0.1 %  
Rejet dans l'air à partir du procédé : 0.01 %  
Rejet dans les sols à partir du procédé : 0.1 %

**Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol** : Les eaux usées du procédé sont traitées dans une station de traitement biologique des eaux usées.

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales** : Station d'épuration municipale:  $\geq 2000 \text{ m}^3/\text{jour}$   
Les boues d'épuration peuvent être utilisées pour épandage sur sol agricole.  
Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

**Quantités utilisées** : Quantité quotidienne par site :  $\leq 0.25 \text{ t}$   
Quantité annuelle par site :  $\leq 5 \text{ t}$

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques** : Traitement des eaux usées : Station d'épuration municipale

**Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement** : Rejet dans les eaux usées à partir du procédé :  $1\text{E}-3 \%$   
Rejet dans l'air à partir du procédé : 0.5 %  
Rejet dans les sols à partir du procédé : 0 %

**Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol** : Les eaux usées du procédé sont traitées dans une station de traitement biologique des eaux usées.

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales** : Station d'épuration municipale:  $\geq 2000 \text{ m}^3/\text{jour}$   
Les boues d'épuration peuvent être utilisées pour épandage sur sol agricole.  
Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

**Contributing scenario : Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable ( Travailleurs : )**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %

**État physique** : Solide

**Poussière** : Solide, faiblement pulvérulent

**Fréquence et durée de l'utilisation** : Durée d'utilisation (h/j) :  $\leq 8$  heures par jour.

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs** : Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas  $20 \text{ }^\circ\text{C}$  au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.  
Assurer une bonne hygiène industrielle.  
Applications industrielles

**Domaine d'utilisation :** : Utilisation en intérieur.

<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :240 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée ( Travaillleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) :<= 8 heures par jour.
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :480 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) ( Travaillleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) :<= 8 heures par jour.
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

**Mesures de contrôle de ventilation** : Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Surface cutanée supposée exposée :240 cm<sup>2</sup>

**Protection individuelle** : Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.

**Protection respiratoire** : Aucune

**Contributing scenario : Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition ( Travaillleurs : )**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %

**État physique** : Solide

**Poussière** : Solide, faiblement pulvérulent

**Fréquence et durée de l'utilisation** : Durée d'utilisation (h/j) :<= 8 heures par jour.

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs** : Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.  
Assurer une bonne hygiène industrielle.  
Applications industrielles

**Domaine d'utilisation :** : Utilisation en intérieur.

**Mesures de contrôle de ventilation** : Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Surface cutanée supposée exposée :480 cm<sup>2</sup>

**Protection individuelle** : Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.

**Protection respiratoire** : Aucune

**Contributing scenario : Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) ( Travaillleurs : )**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %

**État physique** : Solide

**Poussière** : Solide, faiblement pulvérulent

**Fréquence et durée de l'utilisation** : Durée d'utilisation (h/j) :<= 8 heures par jour.

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs** : Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.  
Assurer une bonne hygiène industrielle.  
Applications industrielles

**Domaine d'utilisation :** : Utilisation en intérieur.

**Mesures de contrôle de ventilation** : Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Surface cutanée supposée exposée :480 cm<sup>2</sup>

**Protection individuelle** : Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.

**Protection respiratoire** : Aucune

**Contributing scenario : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées ( Travaillleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) :<= 8 heures par jour.
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :960 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées ( Travaillleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) :<= 8 heures par jour.
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :960 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) ( Travaillleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) :<= 8 heures par jour.



<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :480 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Application au rouleau ou à la brosse de colle et autre revêtement ( Travailleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) :<= 8 heures par jour.
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :960 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Traitement d'articles par trempage et versage ( Travailleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) :<= 8 heures par jour.
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :480 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Contributing scenario : Utiliser un réactif de laboratoire ( Travailleurs : )**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: Solide
<b>Poussière</b>	: Solide, faiblement pulvérulent
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Durée d'utilisation (h/j) :<= 8 heures par jour.
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs</b>	: Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. Assurer une bonne hygiène industrielle. Applications industrielles
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Utilisation en intérieur.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Surface cutanée supposée exposée :240 cm <sup>2</sup>
<b>Protection individuelle</b>	: Protection des mains sans objet. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucune

**Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source****Contributing scenario : -Estimation d'exposition et référence à sa source -Opérateurs:**

<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Une approche par niveaux est utilisée pour le calcul du RCR avec Easy-TRA. Tous les descripteurs d'usage énumérés ci-dessus résultent en une utilisation sûre.
<b>Estimation de l'exposition</b>	: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Ratio de caractérisation des risques: <1.

**Contributing scenario : Utilisation industrielle comme aide à la transformation (agent de nettoyage) - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:**

<b>Évaluation de l'exposition (environnementale) :</b>	: Modèle EUSES utilisé.
<b>Estimation de l'exposition</b>	: Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : <1.

**Contributing scenario : Utilisation industrielle comme aide à la transformation (champ pétrolier) - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:**

<b>Évaluation de l'exposition (environnementale) :</b>	: Modèle EUSES utilisé.
<b>Estimation de l'exposition</b>	: Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : <1.

**Contributing scenario : Utilisation industrielle de produits de traitement des métaux - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:**

<b>Évaluation de l'exposition (environnementale) :</b>	: Modèle EUSES utilisé.
<b>Estimation de l'exposition</b>	: Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : <1.

**Contributing scenario : SEPPIC Utilisation industrielle en tant qu'auxiliaire technologique (revêtements, encres) - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:**

**Évaluation de l'exposition (environnementale) :** : Modèle EUSES utilisé.

**Estimation de l'exposition :** : Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : <1.

**Contributing scenario : SEPPIC Utilisation industrielle entraînant l'inclusion dans / sur l'article (teinture de textile) - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:**

**Évaluation de l'exposition (environnementale) :** : Modèle EUSES utilisé.

**Estimation de l'exposition :** : Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : <1.

**Contributing scenario : SEPPIC Utilisation industrielle comme aide à la transformation réactive (traitement des textiles) - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:**

**Évaluation de l'exposition (environnementale) :** : Modèle EUSES utilisé.

**Estimation de l'exposition :** : Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : <1.

**Contributing scenario : Process regulators - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:**

**Évaluation de l'exposition (environnementale) :** : Modèle EUSES utilisé.

**Estimation de l'exposition :** : Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : <1.

**Contributing scenario : Functional fluids - Estimation d'exposition et référence à sa source -Environnement:**

**Évaluation de l'exposition (environnementale) :** : Modèle EUSES utilisé.

**Estimation de l'exposition :** : Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : <1.

**Contributing scenario : Utilisation comme carburant - Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement:**

**Évaluation de l'exposition (environnementale) :** : Modèle EUSES utilisé.

**Estimation de l'exposition :** : Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites. Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : <1.

**Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

<b>Environnement</b>	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.
<b>Santé</b>	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.